



**Association « Bouger avec Saulchery »**

Mme Francine PICCO

7, rue Perpeigneux 02310 Saulchery

06.86.96.98.43

[bouger.gym@gmail.com](mailto:bouger.gym@gmail.com)

Saulchery,

Le 5 novembre 2018

## Règlement **TELETHON 2018** le 07 décembre 2018

**Manifestation organisée par l'Association Bouger avec Saulchery en partenariat avec :**  
**Mairie de Saulchery, Sam's Majors, Chierry j'y cours, Kanazawa Karaté Do**

### ARTICLE 1 – Les activités

#### - ACTIVITES EXTERIEURES

#### **NOMBRE DE DOSSARDS LIMITE à 100 personnes pour les activités extérieures**

- 07/12/2018 Course Nocturne à Saulchery de 19h00 à 21h00.  
Coureurs ou marcheurs en individuel, en équipe ou en famille avec un temps limite de 2h00
- OBLIGATION pour les enfants d'être accompagnés par un parent ou adulte référent.  
**Organisée par l'Association Bouger avec Saulchery en partenariat avec :  
Mairie de Saulchery, Sam's Majors, Chierry j'y cours, Kanazawa Karaté Do**
- Cette manifestation se composera d'une course en boucle autour de Saulchery.
- la totalité du parcours est de 7.5 à 15 km environ. (deux boucles de 7.5 km)
- Les marcheurs effectueront une boucle de 7.5 km
- Les coureurs pourront parcourir deux boucles **selon leur possibilités physiques** soit 15 km au total

#### - ACTIVITES INTERIEURES

- Mise en place d'un circuit comportant diverses épreuves physiques.
- Les participants effectueront un nombre maximum de tours
- Participation en individuel, équipe ou famille
- OBLIGATION pour les enfants d'être accompagnés par un parent ou adulte référent.
- Les participants effectueront les exercices **selon leurs possibilités physiques**

### ARTICLE 2 - Inscriptions

- Les inscriptions se feront « salle polyvalente » route Nationale à partir de 17h00.
- Clôture des inscriptions 18h45.
- Possibilité de pré-inscription en téléchargeant le bulletin sur le site de la page facebook (<https://www.facebook.com/BougeravecSaulchery/>) ou en le retirant aux horaires des cours à la salle. Dans ce cas, il faudra l'envoyer à Francine PICCO, 7, rue Perpeigneux 02310 Saulchery avec le montant d'inscription qui est de **5€** par participant adulte et **2€** par enfant à l'ordre de "AFM TELETHON"
- Vérification du matériel à l'inscription
- Par cette inscription, chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité, le code de la route et porter assistance en cas de besoin
- Chaque participant **reconnait être apte** à participer aux différentes épreuves

### ARTICLE 3

- **La totalité de votre inscription sera reversée à l'AFM TELETHON.**

### ARTICLE 4 - Départ / Arrivée

- Départ 19h00 pour tous derrière la salle, arrivée 21h00 à la salle.

### ARTICLE 5 – Sécurité & équipements obligatoire

- Equipe de sécurité, Médecin, secouristes, bénévoles membres de l'association
- Véhicules sur le parcours pour évacuation et ou rapatriement à la salle.
- Pour des raisons de sécurité, nous vérifierons vos sacs de sports à l'entrée de la salle.
- Le stationnement pour les véhicules des participants se fera sur le parking de la salle et de la mairie

#### **Pour les activités extérieures :**

- **Les participants devront être équipés d'une lampe frontale ou lampe torche, gilet réfléchissant, téléphone, vêtements chaud.**
- Poste de ravitaillement à la salle.
- **Pour des raisons de sécurité, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications aux derniers moments sur le parcours.**

#### **Pour les activités intérieures :**

- le port de chaussures adaptées au sport en salle (basket à semelle propre ) est **obligatoire**
- OBLIGATION pour les enfants d'être accompagnés par un parent ou adulte référent.
- Les participants effectueront les exercices **selon leurs possibilités physiques**
- Participation en individuel, équipe ou famille

### ARTICLE 6 - Limite de temps 2h00

### ARTICLE 7 – Environnement

- **Afin de préserver l'environnement**, des poubelles seront placées à l'entrée de la salle.
- veuillez respecter le parcours, garder vos emballages et déchets sur vous et les déposer dans les poubelles mises à votre disposition.
- Il est **obligatoire** de laisser ses chaussures à l'extérieur de la salle après la marche et la course à pieds. Un emplacement vous sera indiqué.

### ARTICLE 8 – Litiges

- Les organisateurs seront habilités à régler tout litige quelle qu'en soit la nature. Eux seuls auront le pouvoir de statuer en cas de réclamation portant sur la régularité de l'épreuve.

### ARTICLE 9 – Assurances

- L'organisation est assurée pour les risques civils mais décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident pour non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.
- Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### ARTICLE 10 - Droit à l'image

- Droit à l'image : l'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises le jour de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

### ARTICLE 11 - CNIL – Informations

- CNIL, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.
- Nous envisageons de transmettre votre adresse électronique à des tiers, partenaires commerciaux par exemple, si vous ne le souhaitez pas cochez la case ci-contre

Francine PICCO  
Présidente et organisatrice